

PROPULSION

20. Constructeur du moteur : FPT Industrial S.p.A.

21. Code du moteur inscrit sur le moteur : F2CFE611C*C

22. Principe de fonctionnement : Allumage par compression 4 temps

23. Électrique pur : Non

23.1. Véhicule [électrique] hybride : Non

24. Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne

25. Capacité du moteur (cm3) : 8710

26. Carburant : Gazole

26.1. Monocarburant / bicarburant / carburant modulable : Monocarburant

26.2. (Bi-carburant uniquement) : --

27. Puissance maximale

27.1. Puissance nette maximale : 243 kW à 2200 min-1 (moteur à combustion interne)

27.2. Puissance horaire maximale : -- kW (moteur électrique)

27.3. Puissance nette maximale : -- kW (moteur électrique)

27.4. Puissance maximale sur 30 minutes : -- kW (moteur électrique)

28. Boîte de vitesses (type) : Manuelle

VITESSE MAXIMALE

29. Vitesse maximale (km/h) : 90

ESSIEUX ET SUSPENSIONS

31. Position du ou des essieux rétractable(s) : Essieu 3

32. Position du ou des essieux chargeable(s) : --

33. Essieu(x) moteur(s) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente : Oui

35. Combinaison pneumatiques/roues : 1° 13 R22.5 156/- G 22.5 x 9.00 2° 13 R22.5 -/150 G 22.5 x 9.00 3° 13 R22.5 156/- G 22.5 x 9.00 4° --

DISPOSITIFS DE FREINAGE

36. Connexions pour le freinage de la remorque : Pneumatique

37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque (bar) : 8,5 bar

DISPOSITIF D'ATTELAGE

44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant : --

45. Types ou classes de dispositifs d'attelage pouvant être montés : --

45.1. Valeurs caractéristiques : D -- V -- S -- U --

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

46. Niveau sonore : À l'arrêt - dB(A) : 87 à un régime de (tr/min-1) : 1650 En marche - dB(A) : 80

47. Niveau des émissions d'échappement : Euro VI - Caractère A

48. Émissions d'échappement : Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable : 595/2009*136/2014A

1.1. Procédure d'essai :	1.2. Procédure d'essai :	WHSC mg/kWh
CO	CO	25
HC	THC	1
NOx	NMHC	--
HC + NOx	NOx	341
Particules	THC + NOx	--
Opacité de la fumée (ELR)	NH3	1.6 (ppm)
	Particules (masse)	5.3
	Particules (nombre)	1.8E+11

2.1. Procédure d'essai :	2.2. Procédure d'essai :	WHTC mg/kWh
CO	CO	29
NOx	THC	351
NMHC	NMHC	--
THC	NOx	1
CH4	THC + NOx	--
Particules	NH3	2.9 (ppm)
	Particules (masse)	6.4
	Particules (nombre)	2.66E+11

48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : 0.516 (m-1)

DIVERS

Réceptionné selon les exigences applicables pour le transport de matières dangereuses : Non

52. Remarques :

PNEUMATIQUES ALTERNATIFS :

Essieu 1:	Essieu 2:	Essieu 3:	Essieu 4:
13 R22.5	13 R22.5	13 R22.5	--
315/70 R22.5	315/70 R22.5	315/70 R22.5	--
315/80 R22.5	315/80 R22.5	315/80 R22.5	--
385/55 R22.5	315/70 R22.5	385/55 R22.5	--
385/65 R22.5	315/80 R22.5	315/80 R22.5	--
385/65 R22.5	315/80 R22.5	385/65 R22.5	--
--	--	--	--
--	--	--	--
--	--	--	--
--	--	--	--
--	--	--	--
--	--	--	--
Indice de charge minimum admissible :	Essieu 1 156/-	Essieu 2 -/146	Essieu 3 156/- Essieu 4 --

Indice de vitesse minimum admissible: G